

Chapitre 51 – Le mémo de recherche

Objet : Recherche en loi, en jurisprudence et en doctrine

Dossier = Denise Duquette – Absence et présomption de mort

Bonjour,

Madame Denise Duquette est une femme âgée de 65 ans qui adore profiter de la vie.

Au début de l'été, elle a décidé de prendre sa retraite comme infirmière.

Pour se gâter, Madame Duquette s'est offert un voyage aux îles Caïmans.

Cette destination est surtout connue pour ses stations balnéaires et ses sites de plongée.

Madame Duquette est impatiente de quitter.

Son fils Pascal ne pouvait malheureusement pas accompagner sa mère lors de son voyage.

Le 15 septembre dernier, c'était le grand départ.

Le lendemain, Pascal regardait la télé quand le journal télévisé parlait qu'un vol en direction des Îles Caïmans qui s'était écrasé dans l'océan, près des côtes de la Jamaïque. Il n'y avait aucun survivant.

Pascal s'est renseigné partout afin d'obtenir des informations : l'agence de voyage, l'ambassade, les médias, l'aéroport.

Personne ne sait où se trouve Madame Duquette.

Les mois passent et Madame Duquette n'est toujours pas rentrée à la maison.

Les factures s'accumulent et Pascal tente par tous les moyens d'annuler les services de téléphonie, de télévision, ainsi que le bail de sa mère. On lui demande de transmettre le certificat de décès.

Pascal ne cesse de mentionner que le corps de sa mère n'a pas été retrouvé, donc il n'a pas ce document.

Pascal consulte le bureau pour lequel vous travaillez.

1. Quelles sont les étapes habituelles afin d'obtenir un jugement déclaratif de décès ?
2. En l'absence du corps, est-ce que l'obtention d'un jugement déclaratif de décès est possible ?

Frédéric Bombardier